

Paraît chaque mois
Abonnement annuel:
160 francs suisses
Fascicule mensuel:
20 francs suisses

107^e année – N° 10
Octobre 1994

Le Droit d'auteur

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

NOTE DE L'ÉDITEUR

Annnonce : Fusion des revues de l'OMPI, *La Propriété industrielle* et *Le Droit d'auteur* 195

NOTIFICATIONS RELATIVES AUX TRAITÉS ADMINISTRÉS PAR L'OMPI DANS LE DOMAINE DU DROIT D'AUTEUR

Convention de Berne. Nouveau membre de l'Union de Berne : Lituanie 196

ACTIVITÉS DE L'OMPI DANS LE DOMAINE DU DROIT D'AUTEUR SPÉCIALEMENT CONÇUES POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Afrique 197

Amérique latine et Caraïbes 197

Asie et Pacifique 198

ACTIVITÉS DE L'OMPI DANS LE DOMAINE DU DROIT D'AUTEUR SPÉCIALEMENT CONÇUES POUR LES PAYS EN TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ 199

AUTRES CONTACTS DU BUREAU INTERNATIONAL DE L'OMPI AVEC DES GOUVERNEMENTS ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DANS LE DOMAINE DU DROIT D'AUTEUR 199

NOUVELLES DIVERSES 201

CALENDRIER DES RÉUNIONS 201

LOIS ET TRAITÉS DE DROIT D'AUTEUR ET DE DROITS VOISINS

(ENCART)

Note de l'éditeur

FINLANDE

Loi relative au droit exclusif sur le schéma de configuration d'un circuit intégré (n° 32 du 11 janvier 1991, modifiée par les lois n° 579 du 26 juin 1992 et n° 1036 du 13 novembre 1992) Texte 4-01

FRANCE

Loi relative au code de la propriété intellectuelle (partie législative) (n° 92-597 du 1^{er} juillet 1992, modifiée en dernier lieu par la loi n° 94-102 du 5 février 1994) (*feuilles de remplacement*) Texte 4-01

SAINT-MARIN

Loi sur la protection du droit d'auteur (n° 8 du 25 janvier 1991) Texte 1-01

OMPI 1994

La reproduction des notes et rapports officiels ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

Note de l'éditeur

AVIS

Fusion des revues de l'OMPI *La Propriété industrielle et Le Droit d'auteur*

A partir du 1^{er} janvier 1995, *La Propriété industrielle* et *Le Droit d'auteur*, revues mensuelles de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), seront réunies en une revue mensuelle unique qui s'intitulera *La Propriété industrielle et le Droit d'auteur*.

Les abonnés actuels, qu'ils souscrivent un abonnement à l'une ou l'autre des deux revues existantes ou aux deux, recevront la nouvelle revue unique à condition de remplir et d'envoyer à l'OMPI, avant le 31 décembre 1994, la formule d'abonnement insérée dans le présent numéro.

Le tarif de l'abonnement annuel à la revue unique sera de 210 francs suisses par voie de surface en Europe et hors d'Europe, et de 300 francs suisses par avion hors d'Europe. A partir du début de l'année 1995, tous les abonnés recevront donc l'équivalent de deux revues au lieu d'une.

En ce qui concerne les textes législatifs publiés en encart dans les revues existantes, tous les abonnés à la revue unique recevront à la fois la série des lois de propriété industrielle et celle des lois de droit d'auteur et de droits voisins. Il ne sera plus possible de souscrire un abonnement aux seuls textes législatifs; la revue unique et les encarts législatifs portant sur les deux domaines ne pourront désormais faire l'objet que d'un seul et même abonnement.

Notifications relatives aux traités administrés par l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur

Convention de Berne

Nouveau membre de l'Union de Berne

LITUANIE

Le Gouvernement de la Lituanie a déposé, le 14 septembre 1994, son instrument d'adhésion à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques du 9 septembre 1886, révisée à Paris le 24 juillet 1971 et modifiée le 28 septembre 1979.

Ledit instrument d'adhésion contient la déclaration suivante :

«En application de l'article 33.2) de ladite convention ainsi révisée, le Gouvernement de la République de Lituanie déclare que la République de Lituanie ne se considère pas liée par les dispositions de l'alinéa 1) de l'article 33 de cette convention.»

La Lituanie n'était pas jusqu'alors membre de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (Union de Berne), fondée par la Convention de Berne.

La Convention de Berne, révisée à Paris le 24 juillet 1971 et modifiée le 28 septembre 1979, entrera en vigueur, à l'égard de la Lituanie, le 14 décembre 1994. Dès cette date, la Lituanie deviendra membre de l'Union de Berne.

La Lituanie est rangée dans la classe IX aux fins de la détermination de sa contribution à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

Notification Berne n° 161, du 14 septembre 1994.

Activités de l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur spécialement conçues pour les pays en développement

Afrique

Cours de formation, séminaires et réunions

Séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des pays d'Afrique (Kenya). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement kényen, s'est tenu à Nairobi du 20 au 22 juillet 1994. L'OMPI avait invité 13 participants des 13 pays suivants: Botswana, Gambie, Ghana, Lesotho, Malawi, Maurice, Namibie, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Swaziland, Zambie, Zimbabwe. Quarante fonctionnaires kényens y ont aussi pris part. Les exposés ont été présentés par cinq consultants de l'OMPI venant du Ghana, du Nigéria, de la Suède, de la Suisse et de la Fédération

internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO). Deux fonctionnaires de l'Organisation ont aussi présenté des exposés.

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Burkina Faso. En juillet 1994, l'OMPI a organisé, à l'intention d'un fonctionnaire national, un voyage d'étude à la Société suisse pour les droits des auteurs d'œuvres musicales (SUISA), à Zurich, et au siège de l'OMPI, consacré aux éléments informatisés du droit d'auteur.

Amérique latine et Caraïbes

Cours de formation, séminaires et réunions

Cours national de formation de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats (Chili). Ce cours de formation, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère des affaires étrangères, l'Institut d'études de droit et la Société chilienne des auteurs, a eu lieu à Santiago du 4 au 6 juillet 1994. Il a été suivi par 40 magistrats. Les exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI ressortissants de l'Argentine, de l'Espagne et du Venezuela, trois fonctionnaires nationaux et un fonctionnaire de l'Organisation.

Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des diplomates (Chili). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Académie de diplomatie du Chili, a eu lieu à Santiago le 7 juillet 1994. Il a été suivi par 20 diplomates chiliens. Les exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI ressortissants de l'Argentine, de l'Espagne et du Venezuela et un fonctionnaire national.

Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des diplomates

(Pérou). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Académie de diplomatie du Pérou, s'est tenu à Lima le 1^{er} juillet 1994. Il a été suivi par 50 diplomates péruviens. Les exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI ressortissants de l'Argentine, de l'Espagne et du Venezuela, deux fonctionnaires nationaux et un fonctionnaire de l'Organisation.

Chili. Le 4 juillet 1994, quatre consultants de l'OMPI ressortissants de l'Argentine, de l'Espagne et du Venezuela et un fonctionnaire de l'Organisation ont présenté, à Santiago, des exposés lors d'un cours d'études supérieures sur la propriété intellectuelle organisé par la Faculté de droit de l'Université du Chili. Ce cours a été suivi par 30 juristes diplômés.

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Guyana. En juillet 1994, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Georgetown pour examiner avec des fonctionnaires nationaux la question de l'adhésion du pays à la Convention OMPI, à la Convention de Paris pour la protection de la

propriété industrielle (Convention de Paris) et à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (Convention de Berne), ainsi que celle du renforcement de la coopération entre le Guyana et l'OMPI.

Jamaïque. En juillet 1994, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Kingston pour examiner avec des fonctionnaires nationaux la question du renforcement de la coopération entre la Jamaïque et l'OMPI et celle de l'adhésion éventuelle

du pays à d'autres traités administrés par l'Organisation, notamment la Convention de Paris.

Panama. En juillet 1994, M. Arturo Vallarino, président de l'Assemblée législative, et deux membres du Congrès ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la nouvelle loi panaméenne sur le droit d'auteur et de l'éventuelle adhésion du Panama aux Conventions de Berne et de Paris.

Asie et Pacifique

Cours de formation, séminaires et réunions

Cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique (Sri Lanka). Ce cours, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et avec le concours financier du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a eu lieu à Colombo du 25 juillet au 5 août 1994. Il a été suivi par 34 fonctionnaires nationaux ou membres d'universités et de centres de recherche des pays suivants : Bangladesh, Bhoutan, Chine, Fidji, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Laos, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, Samoa, Singapour, Thaïlande, Tonga, Viet Nam. Il a été suivi en outre par 16 participants sri-lankais venant d'administrations nationales, d'universités et du secteur privé. Le directeur général a participé à son ouverture. Les exposés ont été présentés par six consultants de l'OMPI ressortissants de l'Allemagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la Finlande, de l'Inde et du Royaume-Uni. Trois fonctionnaires de l'Organisation ont aussi pris la parole lors du cours.

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Brunéi Darussalam. En juillet 1994, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités

nationales, sur leur demande, un projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins.

Népal. En juillet 1994, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Katmandou pour examiner avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD les avantages que tirerait le Népal de son adhésion à l'OMPI et à d'autres traités administrés par l'Organisation et pour s'enquérir des besoins en matière d'assistance technique aux fins de la modernisation du système national de propriété industrielle.

Sri Lanka. En juillet 1994, le directeur général, accompagné de trois autres fonctionnaires de l'OMPI, s'est rendu à Colombo sur l'invitation du gouvernement. Il a été reçu par le président de Sri Lanka et d'autres dirigeants et fonctionnaires nationaux avec lesquels il a examiné la question de la coopération entre le pays et l'Organisation.

Thaïlande. En juillet 1994, une délégation composée de 10 magistrats et fonctionnaires nationaux s'est rendue au siège de l'OMPI, à Genève, où elle a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'Organisation en liaison avec le projet du Gouvernement thaïlandais visant à instituer un tribunal spécial de la propriété intellectuelle.

Activités de l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur spécialement conçues pour les pays en transition vers l'économie de marché

Activités nationales

Bélarus. En juillet 1994, le directeur général, accompagné de deux autres fonctionnaires de l'OMPI, s'est rendu en visite officielle au Bélarus. Il a été reçu, à Minsk, par le président de la République du Bélarus et a eu des entretiens avec d'autres dirigeants et fonctionnaires nationaux, qui ont porté sur des questions d'actualité concernant la propriété intellectuelle et sur la coopération entre le Bélarus et l'OMPI.

En juillet 1994 aussi, le directeur général, accompagné de deux fonctionnaires de l'OMPI, a participé à une table ronde, organisée à Minsk par l'Office des brevets du Bélarus à l'intention de tous les participants à une réunion des représentants plénipotentiaires des Etats signataires de la Convention sur le brevet eurasien (organisée à Minsk par le Secrétariat de la Communauté d'Etats indépendants (CEI) et consacrée à la Convention sur le brevet eurasien), du personnel de l'office précité, des conseils en brevets et des représentants d'autres milieux nationaux intéressés. Le directeur général a présenté un exposé sur les relations entre l'OMPI et les pays de la CEI, ainsi que sur les principales caractéristiques de ladite convention.

Croatie. En juillet 1994, le directeur général, accompagné de deux autres fonctionnaires de l'OMPI, s'est rendu en visite officielle en Croatie. Il

a été reçu par le premier ministre et a eu des entretiens, à Zagreb, avec d'autres dirigeants et fonctionnaires nationaux. Les entretiens ont été axés, plus particulièrement, sur la situation de la propriété intellectuelle en Croatie, la coopération entre le pays et l'OMPI, et l'adhésion éventuelle de celui-ci au PCT. Le directeur général a aussi présenté, à l'Office d'Etat des brevets (à Zagreb), un exposé sur les activités de l'OMPI devant une soixantaine de personnes — fonctionnaires de cet office, conseils en brevets et professeurs d'université.

Géorgie. En juillet 1994, M. Nodar Gureshidze, président du Bureau du droit d'auteur, un autre fonctionnaire national et un professeur d'université se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la révision de la loi nationale sur le droit d'auteur et de l'adhésion éventuelle du pays à la Convention de Berne.

Slovénie. En juillet 1994, le directeur général, accompagné de deux autres fonctionnaires de l'OMPI, s'est rendu en visite officielle en Slovénie. Il a été reçu, à Ljubljana, par le président et par le premier ministre de la Slovénie. Il a aussi eu des entretiens avec d'autres dirigeants et fonctionnaires nationaux, qui ont porté sur l'état du système slovène de propriété intellectuelle et l'adhésion éventuelle du pays à certains traités administrés par l'OMPI.

Autres contacts du Bureau international de l'OMPI avec des gouvernements et des organisations internationales dans le domaine du droit d'auteur

Contacts au niveau national

Andorre. En juillet 1994, M. Marc Vila Amigó, ministre des relations extérieures, et un conseiller du

gouvernement chargé des affaires de propriété intellectuelle ont déposé, à Genève, auprès du directeur général l'instrument d'adhésion du pays à la Convention OMPI. Les visiteurs ont eu des entre-

tiens avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, qui ont été axés sur la rédaction d'une législation sur la propriété industrielle pour l'Andorre, notamment une législation sur les marques.

Etats-Unis d'Amérique. En juillet 1994, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de questions de propriété intellectuelle présentant un intérêt mutuel.

Nations Unies

Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU). En juillet 1994, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la vingtième session du CCINU, qui a eu lieu à Montréal.

Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. En juillet 1994, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la quarante-sixième session de ce comité, qui a eu lieu à Vienne.

Centre international de calcul (CIC). En juillet 1994, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à une session du Groupe consultatif du Comité de gestion du CIC, qui a eu lieu à Genève.

Organisations intergouvernementales

Commission européenne. En juillet 1994, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Bruxelles, à une audition de la Commission européenne sur le droit d'auteur et les droits connexes dans la société de l'information.

GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). En juillet 1994, 25 fonctionnaires nationaux venant de pays d'Europe orientale et centrale ainsi que d'Asie centrale et participant au cours du GATT sur la politique commerciale se sont rendus au siège de l'OMPI où des fonctionnaires de l'Organisation leur ont donné des informations sur les activités de l'OMPI et la propriété intellectuelle en général.

En juillet 1994 aussi, M. M.K. Kesavapany — ambassadeur et représentant permanent de Singapour —, en sa qualité de président du Sous-comité des questions institutionnelles, procédurales et juridi-

ques du Comité préparatoire de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), accompagné d'un fonctionnaire du GATT, a eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet des possibilités de coopération entre l'OMPI et la future OMC.

Plus tard dans le mois, deux fonctionnaires du GATT ont eu d'autres entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la même question.

Organisation météorologique mondiale (OMM). En juillet 1994, un fonctionnaire de l'OMM s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'éventuelle protection des données météorologiques par la propriété intellectuelle.

Autres organisations

Association internationale de l'hôtellerie (AIH). En juillet 1994, un représentant de l'AIH a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet d'un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne et d'un éventuel instrument relatif à la protection des droits voisins.

Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP). En juillet 1994, le directeur général a prononcé le discours liminaire de la treizième réunion annuelle de l'ATRIP, qui a eu lieu à Ljubljana. La réunion a été suivie par 70 participants venant de 36 pays. Les frais de voyage et de séjour de 12 professeurs d'Argentine, de Chine, de Colombie, d'Egypte, des Emirats arabes unis, d'Inde, du Lesotho, de Malaisie, du Mexique, du Sénégal et du Venezuela ont été pris en charge par l'OMPI. Un autre fonctionnaire de l'Organisation a aussi pris part à la réunion.

Chambre de commerce internationale (CCI). En juillet 1994, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion du Groupe de travail de la CCI sur la propriété industrielle et l'arbitrage, qui a eu lieu à Paris.

Institut Max Planck de droit étranger et international en matière de brevets, de droit d'auteur et de concurrence (MPI). En juillet 1994, un membre de cet institut a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de questions d'arbitrage.

Nouvelles diverses

OMPI

Locaux de l'OMPI. En juillet 1994, des fonctionnaires du Gouvernement du canton et de la ville de Genève se sont rendus au siège de l'OMPI où ils ont examiné avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation des projets concernant d'éventuels nouveaux locaux.

Nouvelles nationales

Honduras. La loi sur le droit d'auteur et les droits voisins (décret n° 14-93 d'octobre 1993, publié le

9 décembre 1993) est entrée en vigueur le 29 décembre 1993.

Inde. La loi (modificative) sur le droit d'auteur a été adoptée et est entrée en vigueur le 11 mai 1994.

Suède. La loi du 20 décembre 1960 relative au droit d'auteur sur les œuvres littéraires et artistiques, modifiée en dernier lieu par la loi n° 1073 du 20 juin 1991, a été de nouveau modifiée par les lois n°s 2233 et 190 du 14 avril 1994 qui sont toutes deux entrées en vigueur le 1^{er} juillet 1994.

Calendrier des réunions

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1994

5-9 décembre (Genève)

Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne (quatrième session)

Le comité continuera d'examiner la question de l'élaboration d'un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques.

Invitations : Etats membres de l'Union de Berne, Commission des Communautés européennes et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Berne ainsi que certaines organisations.

12-16 décembre (Genève)

Comité d'experts sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes (troisième session)

Le comité continuera d'examiner la question de l'élaboration d'un éventuel nouvel instrument (traité) sur la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes.

Invitations : Etats membres de l'OMPI, Commission des Communautés européennes et, en qualité d'observatrices, certaines organisations.

1995**5 et 6 avril (Melbourne, Australie)****Symposium sur la protection internationale des indications géographiques** (organisé par l'OMPI en coopération avec le Gouvernement australien)

Le symposium sera consacré à la protection des indications géographiques (appellations d'origine et autres indications de provenance) sur le plan national et international et, en particulier, à la coexistence des indications géographiques et des marques.

Invitations : les gouvernements, certaines organisations intergouvernementales et non gouvernementales et toute personne intéressée (moyennant paiement d'un droit d'inscription).

Réunions de l'UPOV

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'UPOV et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1994**2-4 novembre (Genève)****Comité technique**

Invitations : Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres et organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

7 et 8 novembre (Genève)**Comité administratif et juridique**

Invitations : Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres et organisations intergouvernementales.

9 novembre (matin) (Genève)**Comité consultatif (quarante-huitième session)**

Invitations : Etats membres de l'UPOV.

9 novembre (après-midi) (Genève)**Conseil (vingt-huitième session ordinaire)**

Invitations : Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres et organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

